

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024 087

Objet : Reprise des excédents transférés du budget "Service Assainissement" de la Commune d'Hazebrouck sur le budget "Assainissement - Hazebrouck"

Séance du mardi quatorze mai deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (58) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH

Procurations (19) :

Brigitte GALLI à Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Danielle MAMETZ à Stéphanie FENET - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Antoine VERMEULEN à Eddie DEFEVERE - Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à César STORET - Catherine DEPELCHIN à Michel DUHOO - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET à Frédéric JUDE - Elizabeth BOULET à Philippe GRIMBER - Nathalie DEBOUDT à Jérôme DARQUES - Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE - Virginie DELESTRE à Emidia KOCH - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL à Joël DEVOS - Christian BELYNCK à Serge LACONTE

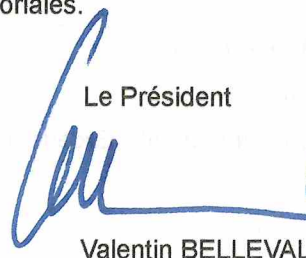
Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024_087

Objet : Reprise des excédents transférés du budget "Service Assainissement" de la Commune d'Hazebrouck sur le budget "Assainissement - Hazebrouck"

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 18 août 2023 transférant les compétences Eau Potable, Assainissement et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) à l'intercommunalité au 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°2024/030 du conseil municipal de la Ville d'Hazebrouck en date du 03/04/2024 concernant la reprise des excédents du budget annexe « Service assainissement » et leur transfert à la Cœur de Flandre Agglo ;

Dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement » au 31 décembre 2023, l'excédent de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget annexe « Service Assainissement » est transféré à l'intercommunalité. Cet excédent est affecté au budget annexe « Assainissement - Hazebrouck ».

Considérant que le résultat de la section d'investissement du budget annexe « Service Assainissement » de la Commune d'Hazebrouck sur l'exercice 2023 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2023 - Déficit	+200 679,91 €
Résultat antérieur - Excédent	+143 257,50 €
Résultat de la section d'investissement - Excédent	+343 937,41 €

Solde des restes à réaliser :

Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €

Résultat d'investissement global 2023 :

Résultat de la section d'investissement - Excédent	+343 937,41 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat d'investissement - Excédent	+343 937,41 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe « Service Assainissement » sur l'exercice 2023 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2023 - Excédent	+1 352 411,62 €
Résultat antérieur - Excédent	+3 757 412,73 €
Résultat de la section de fonctionnement - Excédent	+5 109 824,35 €

Il vous est proposé :

- de procéder à la reprise du résultat transféré de la section d'investissement du budget annexe « Service Assainissement » de la Commune d'Hazebrouck, soit 343 937,41 €, sur le budget annexe « Assainissement - Hazebrouck » de Cœur de Flandre agglo,
- de procéder à la reprise du résultat transféré de la section de fonctionnement du budget annexe « Service Assainissement » de la Commune d'Hazebrouck, soit 5 109 824,35 €, sur le budget annexe « Assainissement - Hazebrouck » de Cœur de Flandre agglo,
- de procéder à la reprise des restes à recouvrer des exercices antérieurs à 2024 du budget annexe « Service Assainissement » de la Commune d'Hazebrouck sur le budget annexe « Assainissement - Hazebrouck » de Cœur de Flandre agglo,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération et à procéder aux opérations comptables qui en découlent.

Vote :

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 14 mai 2024,
Pour extrait certifié conforme,

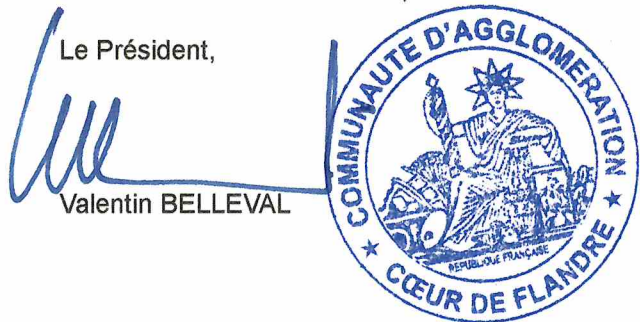
La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Le Président,

Valentin BELLEVAL



Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 059-200040947-20240514-DEL2024_087-DE

